

Si l'OQTF avait été exécutée, Claire n'aurait pas été violée, Lola n'aurait pas été tuée...

écrit par Christine Tasin | 18 décembre 2023



Deux femmes ont porté plainte pour viol dans l'agglomération de Rouen - (Illustration Adobe Stock)



Deux femmes ont porté plainte pour viol dans l'agglomération de Rouen - (Illustration Adobe Stock)

Claire, 26 ans, raconte son cauchemar au Figaro.

Elle a vécu ce que redoutent de nombreuses femmes : être suivie dans la rue par un prédateur sexuel qui parvient à ses fins.

Samedi 11 novembre, cette jeune femme a été violée dans le hall de son immeuble, dans le centre de Paris, dans un quartier plutôt tranquille..

Avec un courage qui force l'admiration, elle a accepté de raconter au Figaro cette journée qui a bouleversé sa vie. *«J'ai envie de parler pour prévenir les femmes qu'on n'est plus en sécurité en France, même dans un quartier qui ne craint pas»*, précise-t-elle.

Suite ici (réservée aux abonnés).

<https://www.lefigaro.fr/faits-divers/si-l-oqtf-avait-ete-executee-ca-ne-serait-pas-arrive-la-colere-de-claire-violee-par-un-clandestin-dans-le-hall-de-son-immeuble-a-paris-20231217>

L'histoire, hélas, ressemble à des centaines d'autres

histoires. Que dis-je ? Des centaines ? Non, des milliers, tant on entend parler tous les jours de viols, d'assassinats, commis dans l'immense majorité des cas par des migrants et/ou des étrangers sous OQTF. *Obligation de quitter le territoire*, en bon français.

En pleine journée, elle rentre dans son immeuble après avoir fait des courses, elle met son code, pousse la porte de l'immeuble, avance dans le hall... des pas derrière elle, un migrant l'a suivie et est entré derrière elle. Commence une lutte terrible puis elle se rend compte qu'il va l'étrangler si elle ne se laisse pas faire. Une demi-heure de cauchemar, jusqu'à ce qu'une voisine, entrant dans l'immeuble, fasse fuir l'ordure pas finie.

L'agression s'est passée il y a un mois. Claire est marquée, traumatisée, morte de peur, incapable de sortir seule, obligée de prendre des somnifères, obligée de suivre une trithérapie (un traitement médicamenteux contre le VIH) et de subir une opération d'un doigt, dont un nerf a été sectionné par un bout de verre pendant son agression... Elle a néanmoins l'infini courage de revivre pour le raconter son histoire, espérant ainsi éviter à d'autres le même cauchemar. Et encore, elle, elle s'en est sortie vivante...

L'ordure est un SDF de 25 ans, de nationalité centrafricaine, qui a été interpellé quelques heures après l'agression avenue des Champs-Élysées. Déjà visé par une obligation de quitter le territoire français (OQTF)...

Sous OQTF, le sigle qui les fait mourir de rire. *Obligation de quitter le Territoire...* que le gouvernement est incapable de faire appliquer...

Une obligation de quitter le territoire sur cinq est suivie d'un éloignement...

Il faut dire que lorsque l'OQTF est pris par la Préfecture il n'est pas accompagné d'un enlèvement manu militari du

zigue mis dans un avion illico presto. Il a 30 jours pour partir... autant dire qu'il disparaît dans la nature et personne d'ailleurs ne vérifie !

Evidemment, en pays régi par l'UE, les voies de recours sont multiples, pour ne pas dire infinies. Dès qu'il y a OQTF, le délinquant peut déposer un recours au tribunal administratif. Recours qui suspend l'OQTF parfois ad vitam aeternam, car les tribunaux sont débordés. On se demande bien pourquoi et à cause de qui. Quand il y a jugement, entre 10 et 15% des OQTF sont purement et simplement annulés par le juge ! Quand l'OQTF est maintenue... personne ne vient vérifier qu'elle est exécutée ! Et si, en plus, entre temps, le quidam s'est marié, a eu un enfant... il faut réexaminer le dossier depuis le début. Sans parler des OQTF qui pour la plupart ne mentionnent pas de délai de départ !!!!

Les crapules (seules les crapules sont sous OQTF puisque depuis 2012, grâce à Hollande, le séjour illégal clandestin (délict de séjour) n'est plus un délict) peuvent être placées dans des centres de rétention administratives, bondés par ailleurs, ou laissés libres... C'est la raison de la mort atroce de la petite Lola l'année dernière.

Alors, bien sûr, les Dards mortels, traduisez Darmanin et [Dark Vador](#), voudraient nous faire croire qu'ils auraient voulu faire passer la "loi immigration" pour pouvoir "enfin" appliquer les OQTF ! **Les ordures, les menteurs, les manipulateurs !** Ils ne veulent la loi immigration que pour pouvoir régulariser à la pelle les clandestins sous prétexte de métiers en tension. Parce que, les OQTF... ils n'ont pas le droit, selon l'UE qu'ils vénèrent et dont ils appliquent scrupuleusement tous les desiderata d'expulser les OQTF sans voie de recours nombreux et massifs...

Cf le JDD du 17 décembre 2023

71 % DES FRANÇAIS ESTIMENT QUE LE SÉJOUR ILLÉGAL D'UN ÉTRANGER EN FRANCE DOIT ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME UN DÉLIT ET ÊTRE PASSIBLE D'AMENDES, VOIRE DE PEINES DE PRISON

Encore une proposition majoritaire chez les sympathisants de tous les partis, à l'exception du Parti socialiste, où ils ne sont que 48 % à vouloir rétablir le délit de séjour supprimé en 2012 sous le quinquennat de François Hollande. À l'époque, l'idée vient d'une directive européenne de 2008 qui recommandait de privilégier systématiquement les mesures d'éloignement aux peines d'emprisonnement. Et d'une jurisprudence européenne plus riche encore : deux arrêts de la Cour de Justice de l'Union européenne ont interdit en 2011 le placement en garde à vue et l'emprisonnement pour sanctionner le séjour irrégulier. Même la rétention est l'exception en cas d'éloignement : en toutes circonstances, la liberté est la règle. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les amendements LR, adoptés par le Sénat dans le cadre du projet de loi immigration, rétablissent le délit de séjour irrégulier tout en le sanctionnant d'une

peine d'amende et non d'une peine de prison. Deux sénateurs RN et Reconquête avaient proposé de rétablir ce délit en le sanctionnant d'une peine de prison. Ce qui avait fait réagir le corapporteur centriste du projet de loi immigration Philippe Bonnecarrère : « C'est la première fois que j'entends dans notre hémicycle Madame Le Pen être citée à travers son programme. C'est une bonne introduction puisque ce qui nous a été proposé ne peut pas être fait. »

Un fatalisme qu'il faudra réussir à défendre devant les 78 % de Français proches de la majorité présidentielle qui aimeraient pourtant que ce soit le cas. Car cette manière de concevoir l'immigration irrégulière comme une immigration régulière en puissance, avec la liberté comme principe absolu pour les individus, a des conséquences très concrètes. Récemment, Gérald Darmanin avait souhaité rétablir un contrôle frontalier pour

éviter l'entrée en France des étrangers débarqués en Italie. Une décision limitée par la Cour de justice de l'UE qui précisait que le contrôle ne pouvait se faire qu'en respectant la « directive retour ». Or cette dernière impose qu'un étranger en situation irrégulière puisse bénéficier d'un délai pour quitter volontairement le territoire – et éventuellement y faire une demande d'asile. Impossible de refouler, donc. C'est la règle qui prévaut lorsque des embarcations débarquent en Europe et que la rétention doit demeurer l'exception en attendant l'examen de la demande d'asile obligatoirement examinée au cas par cas dans le pays de destination.

Le rétablissement de ce délit ne changerait pas cette réalité mais permettrait toutefois un changement : transformer automatiquement le fait d'être débout du droit d'asile en obligation de quitter le territoire français (OQTF). Restera alors à les rendre effectives. ● C. D'O.

Ben oui, l'UE interdit de mettre en prison un clandestin... On peut le mettre à l'amende. Le rire est amer, faire payer ces gens qui n'ont pas un centime et vivent sur la bête ? De qui l'UE se moque-t-elle ? De nous, les citoyens français.

C'est clair, l'UE interdit le placement en garde à vue et l'emprisonnement des clandestins ! Aucune loi ne changera cela tant qu'on sera dans l'UE, sauf à avoir un Poutine capable de piétiner leurs lois dictatoriales, quoi qu'en disent les LR et autres macroniens.

Pareil pour les OQTF ! L'UE interdit toute expulsion immédiate, imposant des droits multiples, notamment celui de faire appel moult fois, et comme c'est le contribuable qui paye via l'aide juridictionnelle, pourquoi se gêner ? C'est le serpent qui se mord la queue. Ils s'agitent tous en essayant de nous faire croire qu'on pourrait améliorer la situation avec de nouvelles lois, alors que tant qu'on ne sortira pas de l'UE, on restera pieds et poings liés.